

**P27/D1,74**

**CORRESPONDANCE  
NUMÉROTÉE**

**LA NUMÉROTATION  
SUR CE FILM  
RENVOIE  
AUX NUMÉROS DES PIÈCES**

**REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,2**

**P27/D1,74**

**Deux documents**

**portent**

**le même numéro**

**d'archives**

P27/D1,74

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A

*L. A. Minault*  
Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le *quinzième* jour  
d' *avril* 1896, ajourné à *mercredi*  
le *vingt-deuxième* jour d' *avril* 1896  
à huit heures *Ches. P. P. P.*

Greffier.

AVIS D'AJOURNEMENT

P27/D1,74

Jc. Sanssigne Certifie par les present avoir lue au  
domicile de Mr. L. H. Henault. "Miro". A l'ajournement du  
Conseil le mercredi le vingt deuxieme jour d'Avril mil huit  
Cent quatre vingt six a huit heures P.M.

A. - Lundi 21 - Avril 1896

Louis Fortin  
Inspecteur

3371

AVIS D'AJOURNEMENT

21/4/96

ajournement du 15 au 22 Avril

OFFICE DE  
MUNICIPALITE DE MONTRÉAL

**P27/D1,74**

**Deux documents**

**portent**

**le même numéro**

**d'archives**

P27/D1,74

Je, *Alexandre Charbonneau*, ayant été nommé évaluateur pour la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartialement, honnêtement et diligemment tous les devoirs de la dite charge, au meilleur de ma capacité et de ma connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce *premier*  
jour du mois *de Mai* 189*6*  
à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant moi, le  
soussigné Juge de Paix

*Alex Charbonneau*

*Ch. F. L. L. L.*  
*Quilley*

P27/D1,74

3311

Serment d'évaluateur  
A. Charbonneau  
1-5-96

P27/D1,74

L. - 33112

Père de puisard  
Ferd. Leblanc  
21 Avil 1896

Après la vente des chemins

aux archives

Messieurs Les Conseillers  
de la cité de Ste Cunegonde.

Je soussigné Ferdinand LeBlanc  
prend la liberté de vous  
demander de faire reposer  
le puisard qu'il y avait  
au coin de la rue Vinet et  
de la rue Vinet, avant la  
confection des chemins en  
asphalte.  
J'ai subi des dommages



P27/D1,74

dans ma cave lors de la fonte des neiges, et en été quand il pleut, l'eau séjourne devant ma porte et dégage des odeurs désagréables.

Je profite de l'occasion pour avouer le conseil qu'à l'avenir je tiendrai la ville responsable des dommages que je pourrai subir.

J'espère que le conseil portera à la présente requête toute l'attention qu'elle mérite. J'ai l'honneur d'être Messieur votre tout dévoué

Ferdinand LeBlanc  
St. Cunegonde, 21 Avril/96

**P27/D1,74**

**Deux documents**

**portent**

**le même numéro**

**d'archives**

P27/D1,74



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,74

J. EMILE VANIER

Ingénieur Civil

ET

ARPENTEUR PROVINCIAL.

Bureaux:

107, RUE ST-JACQUES.



Montréal, 29 Avril 1896.

A son Honneur le Maire et à  
Messieurs les Echevins de la Cité de  
St. Cunégonde de Montréal

Messieurs,

En conformité à la demande qui m'a été faite  
il y a quelques jours par son Honneur le Maire  
et M. Le Greffier de votre Cité, j'ai fait l'examen de la  
Propriété Libercent, N<sup>o</sup> cad. 706, et située sur la rue  
Delisle, côté Nord, un peu à l'ouest de la rue Thiel.

L'examen de cette propriété était nécessaire, comme  
vous le savez, par le fait qu'une réclamation pour  
dommages vous avait été envoyée par M. Libercent;  
réclamation en dommages basés, paraît-il, sur un  
changement de niveau apporté au trottoir en face de  
la maison en litige.

J'ai préparé pour explication plus complète, un  
plan d'élevation du rez-de-chaussée de la maison Liberc-  
cent, ainsi que de ceux des maisons voisines de chaque  
côté. Ce plan fait d'après des mesurages très précis,  
montre tous les détails des fondations de ces maisons  
au niveau du trottoir ancien de même qu'au niveau  
du trottoir actuel. J'ai fait une distinction particu-  
lièrement à l'endroit des solages communs qui  
sont toujours enterrés et au fait des cordons en pierres à  
boîtes

(2)

ou en pierres taillées, qui se trouvent dans les maisons bien construites immédiatement au dessus du trottoir.

Ainsi, Messieurs, vous verrez que le cordon de pierres taillées qui supporte le lambrisage de briques de la maison Libercen est même enterré par l'ancien trottoir de bois qui était en usage avant le trottoir d'asphalte d'aujourd'hui; un des 2 soupiraux de cave était aussi caché pour une moitié de sa hauteur par l'ancien trottoir en question - tandis que l'entrée du 2<sup>e</sup> supinaux était aussi obstruée en partie par ce même ancien trottoir. Au passage de la cour de la maison Libercen, le cordon de pierres en letige était autrefois presque entièrement couvert par le trottoir de bois; aujourd'hui, le trottoir d'asphalte est plus élevé que l'ancien à ce même endroit de  $3\frac{1}{2}$  pouces. - Dans la ligne ouest de la propriété Libercen, l'ancien trottoir couvrait partiellement le cordon de pierres taillées et le nouveau trottoir d'aujourd'hui couvre encore partiellement ce même cordon. - il est vrai sur une plus grande hauteur qu'autrefois, mais vous admettez bien avec moi que l'apparence de tout le cordon de pierres taillées de cette maison n'est pas plus mauvaise qu'à l'époque du trottoir de bois. D'un autre côté, on a donné aux soupiraux de cave de cette maison, au moyen des échanoures ordinaires pratiquées dans le trottoir d'asphalte, la même capacité de ventilation qu'ils avaient originellement.

Je désire, Messieurs, attirer particulièrement votre attention

attention

(3)

sur la position actuelle des maisons Labelle et Bélair situées de chaque côté de la propriété Libercent. Le solage commun de ces 2 maisons en-dessous des cordons de pierres à bofes et pierres de taille respectivement, était en partie à découvert, comme le montre le plan ci-joint, surtout du côté de la propriété Bélair; aujourd'hui, le nouveau trottoir d'asphalte affleure pratiquement le dessous des pierres taillées des 2 maisons Bélair et Labelle, c'est-à-dire que ces deux propriétés au point de vue de l'apparence que doivent avoir des fondations de maisons surmontées de pierres d'ornementation se trouvent dans des conditions les plus favorables possibles.

Comment se fait-il que la maison Libercent bâtie en même temps que les 2 autres, d'après les renseignements obtenus, ait un cordon à pierres de taille, qui ait été de tout temps pour la plus grande partie caché par le trottoir en usage, serait assez difficile à admettre, autrement qu'en imputant à bon droit, je crois, au contracteur, un manque de jugement ou l'impossibilité de faire une dépense suffisante pour se mettre au niveau de ses voisins.

Ainsi, Messieurs, je suis d'opinion que dans le cas qui nous occupe, il ne peut y avoir sujet à réclamation en dommages contre votre Copaction.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Votre obéissant serviteur,  
J. Emile Vanier

Ingénieur de la Cité de St. Cunejonde

P27/D1,74

3 3 1 1 A

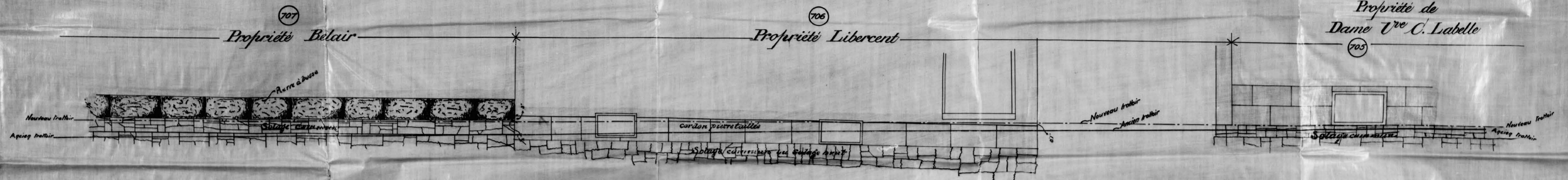
— Croquis concernant la Propriété —  
**LIBERCENT**  
 Rue Delisle  
 — S<sup>TE</sup> CUNEGONDE DE MONTREAL —

Montreal, 20 Avril, 1896

Préparé par

*J. Guite-Vanier*  
 Ingénieur de la  
 C<sup>IE</sup> des Tr. Can<sup>AD</sup> de  
 l'Est

Echelle : 2 pieds au pouce, M.A.



P27/D1,74



**Pièces réunies**

**FIN**



**P27/D1,74**

**Deux documents**

**portent**

**le même numéro**

**d'archives**

P27/D1,74

Province de Québec }  
Cité de Ste-Camille }  
de Montréal }

## Avis Public

est par le présent donné que  
à sa session tenue lundi  
le treizième jour d'avril  
courant (1876) le Conseil  
de la cité de Ste-Camille  
de Montréal a passé les ré-  
glements No. 81, 82, 83, 84 et  
le règlement No. 85 amen-  
dant le règlement No. 30 et  
le règlement No. 86 amen-  
dant le règlement No. 71.

donné à Ste-Camille  
de Montréal ce quatorzième  
jour d'avril mil huit cent  
quatre-vingt-seize.

Ch. J. Poirier

P27/D1,74

Je soussigné Certifie par les present avoir place et  
a la porte de l'Eglise et aussi a la porte de l'Hotel  
de ville "Avis Public" Concernant le reglement nos  
81.82.83.84. & 85 Amendant le reglement n° 30 et le  
n° 86 Amendant le reglement n° 71. En langue francaise  
Ste Genevieve 14<sup>e</sup> Avril 1896

Louis Fortin  
*[Signature]*

Avis Public  
Concernant Certain Reglement  
14 Avril 1896  
3072

**P27/D1,74**

**Deux documents**

**portent**

**le même numéro**

**d'archives**

P27/D1,74

33/2

lettre en ligne de  
lot 10290 Notre-Dame  
Meybriax  
4-5-96

St. Omer  
4 mai 1896.

A Messieurs le Maire & M.  
les Echevins de la cité de  
St. Omer de Montréal

Messieurs

Mon intention est de faire  
ériger une bâtisse sur le lot  
N° 2390, rue Notre-Dame à  
St. Omer -

Veuillez avoir en conséquence  
la bonté de me donner votre réponse  
dans le plus bref délai possible

Je salue, Messieurs,  
Votre tout dévoué  
Meybriax

P27/D1,74

**Deux documents**

**portent**

**le même numéro**

**d'archives**

P27/D1,74

Province of  
Quebec  
City of Ste-  
Catherine of  
Montreal

## Public Notice

is hereby given, that at its session held the 23<sup>rd</sup> April (1896) the Council of the City of Ste-Catherine of Montreal has passed the By-laws No. 81, 82, 83, 84 and the By-law No. 85 to amend By-law No. 30 and the By-law 86 to amend By-law No. 71.

Given at Ste-Catherine of Montreal this fourteenth of April, one thousand eight hundred & ninety six.

Chas. Fortin  
City-clerk

P27/D1,74

Je, soussigné Certifié par les présents Avoir placarde à la  
porte de l'Hôtel de Ville et aussi à la porte de  
l'Eglise "Avis Public". Concernant le Règlement  
nos 81. 82. 83. 84 (85 Amendement le Règlement no 30)  
et le Règlement 86 Amendement le Règlement no 71 -  
(En langue Anglaise) -

St. Louis de 14: Avril 1896

Louis Fortin (Graph.)

Avis Public  
Concernant Certain Règlement  
14 Avril 1896  
3373



**P27/D1,74**

**Deux documents**

**portent**

**le même numéro**

**d'archives**

P27/D1,74

Ste-Cunégonde 4 mai 1896  
{ M. M. A. S. Delisle, C. P. Habibe  
M. E. Lyburner, Joseph Lattrell &  
J. Leonard Sec.

Messieurs,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
du Comité Spécial, réclamation Beauchemin, Latelle & Libercant  
aura lieu mardi le cinquième jour de mai 1896,  
trois heures  
~~à sept heures de soir~~ p. m., dans une des salles de l'Hotel  
de Ville où il sera question d'affaires importantes.


Par ordre,

Chs. J. Fortin

Greffier.

P27/D1,74

Je. Sanssaigne Certifie par les present avoir lire  
au domicile de mes Delie Fabien Lymburner Luthell  
et Leonard "Avis" d'une assemblee d'un Comite  
Special pour Mardi le 6 Courant a trois heures P.M.  
St Ceneunde 4<sup>e</sup> Mai 1896

Henri Fortin  
H.C.F.  


55/3

Avis  
Comite special  
4/5/96

P27/D1,74

Bureau du Greffier de la Cité.

Montréal, 24 avril 1895.

Monsieur,

J'ai reçu instructions du comité d'annexion nommé par le conseil de ville de Montréal de vous demander de vouloir bien lui communiquer les renseignements suivants au sujet de votre municipalité:-

- 1-Evaluation immobilière.
- 2-Population,
- 3-Taxes.
- 4-Dette.
- 5-Exemptions de taxes.
- 6-Revenu.
- 7-Améliorations formant un actif. 577.797
- 8-Etendue du territoire.
- 9-Obligations contractées et encore courantes.

333.167  
10,000 habitants  
33.321.67  
505.000 <sup>00</sup>/<sub>100</sub>  
333.777.09  
46400.  
~~45000~~  
125 acres  
80000 <sup>00</sup>/<sub>100</sub>

En me transmettant ces renseignements le plus tôt possible, vous obligerez beaucoup

Votre dévoué serviteur,

L. O. David, Greffier de la Cité.

P27/D1,74

A

33182

Informations fournies au  
Comité d'annexion  
24 avril 1896  
St. Denis

1896  
1895  
1894  
1893  
1892  
1891  
1890  
1889  
1888  
1887  
1886  
1885  
1884  
1883  
1882  
1881  
1880  
1879  
1878  
1877  
1876  
1875  
1874  
1873  
1872  
1871  
1870  
1869  
1868  
1867  
1866  
1865  
1864  
1863  
1862  
1861  
1860  
1859  
1858  
1857  
1856  
1855  
1854  
1853  
1852  
1851  
1850  
1849  
1848  
1847  
1846  
1845  
1844  
1843  
1842  
1841  
1840  
1839  
1838  
1837  
1836  
1835  
1834  
1833  
1832  
1831  
1830  
1829  
1828  
1827  
1826  
1825  
1824  
1823  
1822  
1821  
1820  
1819  
1818  
1817  
1816  
1815  
1814  
1813  
1812  
1811  
1810  
1809  
1808  
1807  
1806  
1805  
1804  
1803  
1802  
1801  
1800  
1799  
1798  
1797  
1796  
1795  
1794  
1793  
1792  
1791  
1790  
1789  
1788  
1787  
1786  
1785  
1784  
1783  
1782  
1781  
1780  
1779  
1778  
1777  
1776  
1775  
1774  
1773  
1772  
1771  
1770  
1769  
1768  
1767  
1766  
1765  
1764  
1763  
1762  
1761  
1760  
1759  
1758  
1757  
1756  
1755  
1754  
1753  
1752  
1751  
1750  
1749  
1748  
1747  
1746  
1745  
1744  
1743  
1742  
1741  
1740  
1739  
1738  
1737  
1736  
1735  
1734  
1733  
1732  
1731  
1730  
1729  
1728  
1727  
1726  
1725  
1724  
1723  
1722  
1721  
1720  
1719  
1718  
1717  
1716  
1715  
1714  
1713  
1712  
1711  
1710  
1709  
1708  
1707  
1706  
1705  
1704  
1703  
1702  
1701  
1700  
1699  
1698  
1697  
1696  
1695  
1694  
1693  
1692  
1691  
1690  
1689  
1688  
1687  
1686  
1685  
1684  
1683  
1682  
1681  
1680  
1679  
1678  
1677  
1676  
1675  
1674  
1673  
1672  
1671  
1670  
1669  
1668  
1667  
1666  
1665  
1664  
1663  
1662  
1661  
1660  
1659  
1658  
1657  
1656  
1655  
1654  
1653  
1652  
1651  
1650  
1649  
1648  
1647  
1646  
1645  
1644  
1643  
1642  
1641  
1640  
1639  
1638  
1637  
1636  
1635  
1634  
1633  
1632  
1631  
1630  
1629  
1628  
1627  
1626  
1625  
1624  
1623  
1622  
1621  
1620  
1619  
1618  
1617  
1616  
1615  
1614  
1613  
1612  
1611  
1610  
1609  
1608  
1607  
1606  
1605  
1604  
1603  
1602  
1601  
1600  
1599  
1598  
1597  
1596  
1595  
1594  
1593  
1592  
1591  
1590  
1589  
1588  
1587  
1586  
1585  
1584  
1583  
1582  
1581  
1580  
1579  
1578  
1577  
1576  
1575  
1574  
1573  
1572  
1571  
1570  
1569  
1568  
1567  
1566  
1565  
1564  
1563  
1562  
1561  
1560  
1559  
1558  
1557  
1556  
1555  
1554  
1553  
1552  
1551  
1550  
1549  
1548  
1547  
1546  
1545  
1544  
1543  
1542  
1541  
1540  
1539  
1538  
1537  
1536  
1535  
1534  
1533  
1532  
1531  
1530  
1529  
1528  
1527  
1526  
1525  
1524  
1523  
1522  
1521  
1520  
1519  
1518  
1517  
1516  
1515  
1514  
1513  
1512  
1511  
1510  
1509  
1508  
1507  
1506  
1505  
1504  
1503  
1502  
1501  
1500  
1499  
1498  
1497  
1496  
1495  
1494  
1493  
1492  
1491  
1490  
1489  
1488  
1487  
1486  
1485  
1484  
1483  
1482  
1481  
1480  
1479  
1478  
1477  
1476  
1475  
1474  
1473  
1472  
1471  
1470  
1469  
1468  
1467  
1466  
1465  
1464  
1463  
1462  
1461  
1460  
1459  
1458  
1457  
1456  
1455  
1454  
1453  
1452  
1451  
1450  
1449  
1448  
1447  
1446  
1445  
1444  
1443  
1442  
1441  
1440  
1439  
1438  
1437  
1436  
1435  
1434  
1433  
1432  
1431  
1430  
1429  
1428  
1427  
1426  
1425  
1424  
1423  
1422  
1421  
1420  
1419  
1418  
1417  
1416  
1415  
1414  
1413  
1412  
1411  
1410  
1409  
1408  
1407  
1406  
1405  
1404  
1403  
1402  
1401  
1400  
1399  
1398  
1397  
1396  
1395  
1394  
1393  
1392  
1391  
1390  
1389  
1388  
1387  
1386  
1385  
1384  
1383  
1382  
1381  
1380  
1379  
1378  
1377  
1376  
1375  
1374  
1373  
1372  
1371  
1370  
1369  
1368  
1367  
1366  
1365  
1364  
1363  
1362  
1361  
1360  
1359  
1358  
1357  
1356  
1355  
1354  
1353  
1352  
1351  
1350  
1349  
1348  
1347  
1346  
1345  
1344  
1343  
1342  
1341  
1340  
1339  
1338  
1337  
1336  
1335  
1334  
1333  
1332  
1331  
1330  
1329  
1328  
1327  
1326  
1325  
1324  
1323  
1322  
1321  
1320  
1319  
1318  
1317  
1316  
1315  
1314  
1313  
1312  
1311  
1310  
1309  
1308  
1307  
1306  
1305  
1304  
1303  
1302  
1301  
1300  
1299  
1298  
1297  
1296  
1295  
1294  
1293  
1292  
1291  
1290  
1289  
1288  
1287  
1286  
1285  
1284  
1283  
1282  
1281  
1280  
1279  
1278  
1277  
1276  
1275  
1274  
1273  
1272  
1271  
1270  
1269  
1268  
1267  
1266  
1265  
1264  
1263  
1262  
1261  
1260  
1259  
1258  
1257  
1256  
1255  
1254  
1253  
1252  
1251  
1250  
1249  
1248  
1247  
1246  
1245  
1244  
1243  
1242  
1241  
1240  
1239  
1238  
1237  
1236  
1235  
1234  
1233  
1232  
1231  
1230  
1229  
1228  
1227  
1226  
1225  
1224  
1223  
1222  
1221  
1220  
1219  
1218  
1217  
1216  
1215  
1214  
1213  
1212  
1211  
1210  
1209  
1208  
1207  
1206  
1205  
1204  
1203  
1202  
1201  
1200  
1199  
1198  
1197  
1196  
1195  
1194  
1193  
1192  
1191  
1190  
1189  
1188  
1187  
1186  
1185  
1184  
1183  
1182  
1181  
1180  
1179  
1178  
1177  
1176  
1175  
1174  
1173  
1172  
1171  
1170  
1169  
1168  
1167  
1166  
1165  
1164  
1163  
1162  
1161  
1160  
1159  
1158  
1157  
1156  
1155  
1154  
1153  
1152  
1151  
1150  
1149  
1148  
1147  
1146  
1145  
1144  
1143  
1142  
1141  
1140  
1139  
1138  
1137  
1136  
1135  
1134  
1133  
1132  
1131  
1130  
1129  
1128  
1127  
1126  
1125  
1124  
1123  
1122  
1121  
1120  
1119  
1118  
1117  
1116  
1115  
1114  
1113  
1112  
1111  
1110  
1109  
1108  
1107  
1106  
1105  
1104  
1103  
1102  
1101  
1100  
1099  
1098  
1097  
1096  
1095  
1094  
1093  
1092  
1091  
1090  
1089  
1088  
1087  
1086  
1085  
1084  
1083  
1082  
1081  
1080  
1079  
1078  
1077  
1076  
1075  
1074  
1073  
1072  
1071  
1070  
1069  
1068  
1067  
1066  
1065  
1064  
1063  
1062  
1061  
1060  
1059  
1058  
1057  
1056  
1055  
1054  
1053  
1052  
1051  
1050  
1049  
1048  
1047  
1046  
1045  
1044  
1043  
1042  
1041  
1040  
1039  
1038  
1037  
1036  
1035  
1034  
1033  
1032  
1031  
1030  
1029  
1028  
1027  
1026  
1025  
1024  
1023  
1022  
1021  
1020  
1019  
1018  
1017  
1016  
1015  
1014  
1013  
1012  
1011  
1010  
1009  
1008  
1007  
1006  
1005  
1004  
1003  
1002  
1001  
1000  
999  
998  
997  
996  
995  
994  
993  
992  
991  
990  
989  
988  
987  
986  
985  
984  
983  
982  
981  
980  
979  
978  
977  
976  
975  
974  
973  
972  
971  
970  
969  
968  
967  
966  
965  
964  
963  
962  
961  
960  
959  
958  
957  
956  
955  
954  
953  
952  
951  
950  
949  
948  
947  
946  
945  
944  
943  
942  
941  
940  
939  
938  
937  
936  
935  
934  
933  
932  
931  
930  
929  
928  
927  
926  
925  
924  
923  
922  
921  
920  
919  
918  
917  
916  
915  
914  
913  
912  
911  
910  
909  
908  
907  
906  
905  
904  
903  
902  
901  
900  
899  
898  
897  
896  
895  
894  
893  
892  
891  
890  
889  
888  
887  
886  
885  
884  
883  
882  
881  
880  
879  
878  
877  
876  
875  
874  
873  
872  
871  
870  
869  
868  
867  
866  
865  
864  
863  
862  
861  
860  
859  
858  
857  
856  
855  
854  
853  
852  
851  
850  
849  
848  
847  
846  
845  
844  
843  
842  
841  
840  
839  
838  
837  
836  
835  
834  
833  
832  
831  
830  
829  
828  
827  
826  
825  
824  
823  
822  
821  
820  
819  
818  
817  
816  
815  
814  
813  
812  
811  
810  
809  
808  
807  
806  
805  
804  
803  
802  
801  
800  
799  
798  
797  
796  
795  
794  
793  
792  
791  
790  
789  
788  
787  
786  
785  
784  
783  
782  
781  
780  
779  
778  
777  
776  
775  
774  
773  
772  
771  
770  
769  
768  
767  
766  
765  
764  
763  
762  
761  
760  
759  
758  
757  
756  
755  
754  
753  
752  
751  
750  
749  
748  
747  
746  
745  
744  
743  
742  
741  
740  
739  
738  
737  
736  
735  
734  
733  
732  
731  
730  
729  
728  
727  
726  
725  
724  
723  
722  
721  
720  
719  
718  
717  
716  
715  
714  
713  
712  
711  
710  
709  
708  
707  
706  
705  
704  
703  
702  
701  
700  
699  
698  
697  
696  
695  
694  
693  
692  
691  
690  
689  
688  
687  
686  
685  
684  
683  
682  
681  
680  
679  
678  
677  
676  
675  
674  
673  
672  
671  
670  
669  
668  
667  
666  
665  
664  
663  
662  
661  
660  
659  
658  
657  
656  
655  
654  
653  
652  
651  
650  
649  
648  
647  
646  
645  
644  
643  
642  
641  
640  
639  
638  
637  
636  
635  
634  
633  
632  
631  
630  
629  
628  
627  
626  
625  
624  
623  
622  
621  
620  
619  
618  
617  
616  
615  
614  
613  
612  
611  
610  
609  
608  
607  
606  
605  
604  
603  
602  
601  
600  
599  
598  
597  
596  
595  
594  
593  
592  
591  
590  
589  
588  
587  
586  
585  
584  
583  
582  
581  
580  
579  
578  
577  
576  
575  
574  
573  
572  
571  
570  
569  
568  
567  
566  
565  
564  
563  
562  
561  
560  
559  
558  
557  
556  
555  
554  
553  
552  
551  
550  
549  
548  
547  
546  
545  
544  
543  
542  
541  
540  
539  
538  
537  
536  
535  
534  
533  
532  
531  
530  
529  
528  
527  
526  
525  
524  
523  
522  
521  
520  
519  
518  
517  
516  
515  
514  
513  
512  
511  
510  
509  
508  
507  
506  
505  
504  
503  
502  
501  
500  
499  
498  
497  
496  
495  
494  
493  
492  
491  
490  
489  
488  
487  
486  
485  
484  
483  
482  
481  
480  
479  
478  
477  
476  
475  
474  
473  
472  
471  
470  
469  
468  
467  
466  
465  
464  
463  
462  
461  
460  
459  
458  
457  
456  
455  
454  
453  
452  
451  
450  
449  
448  
447  
446  
445  
444  
443  
442  
441  
440  
439  
438  
437  
436  
435  
434  
433  
432  
431  
430  
429  
428  
427  
426  
425  
424  
423  
422  
421  
420  
419  
418  
417  
416  
415  
414  
413  
412  
411  
410  
409  
408  
407  
406  
405  
404  
403  
402  
401  
400  
399  
398  
397  
396  
395  
394  
393  
392  
391  
390  
389  
388  
387  
386  
385  
384  
383  
382  
381  
380  
379  
378  
377  
376  
375  
374  
373  
372  
371  
370  
369  
368  
367  
366  
365  
364  
363  
362  
361  
360  
359  
358  
357  
356  
355  
354  
353  
352  
351  
350  
349  
348  
347  
346  
345  
344  
343  
342  
341  
340  
339  
338  
337  
336  
335  
334  
333  
332  
331  
330  
329  
328  
327  
326  
325  
324  
323  
322  
321  
320  
319  
318  
317  
316  
315  
314  
313  
312  
311  
310  
309  
308  
307  
306  
305  
304  
303  
302  
301  
300  
299  
298  
297  
296  
295  
294  
293  
292  
291  
290  
289  
288  
287  
286  
285  
284  
283  
282  
281  
280  
279  
278  
277  
276  
275  
274  
273  
272  
271  
270  
269  
268  
267  
266  
265  
264  
263  
262  
261  
260  
259  
258  
257  
256  
255  
254  
253  
252  
251  
250  
249  
248  
247  
246  
245  
244  
243  
242  
241  
240  
239  
238  
237  
236  
235  
234  
233  
232  
231  
230  
229  
228  
227  
226  
225  
224  
223  
222  
221  
220  
219  
218  
217  
216  
215  
214  
213  
212  
211  
210  
209  
208  
207  
206  
205  
204  
203  
202  
201  
200  
199  
198  
197  
196  
195  
194  
193  
192  
191  
190  
189  
188  
187  
186  
185  
184  
183  
182  
181  
180  
179  
178  
177  
176  
175  
174  
173  
172  
171  
170  
169  
168  
167  
166  
165  
164  
163  
162  
161  
160  
159  
158  
157  
156  
155  
154  
153  
152  
151  
150  
149  
148  
147  
146  
145  
144  
143  
142  
141  
140  
139  
138  
137  
136  
135  
134  
133  
132  
131  
130  
129  
128  
127  
126  
125  
124  
123  
122  
121  
120  
119  
118  
117  
116  
115  
114  
113  
112  
111  
110  
109  
108  
107  
106  
105  
104  
103  
102  
101  
100  
99  
98  
97  
96  
95  
94  
93  
92  
91  
90  
89  
88  
87  
86  
85  
84  
83  
82  
81  
80  
79  
78  
77  
76  
75  
74  
73  
72  
71  
70  
69  
68  
67  
66  
65  
64  
63  
62  
61  
60  
59  
58  
57  
56  
55  
54  
53  
52  
51  
50  
49  
48  
47  
46  
45  
44  
43  
42  
41  
40  
39  
38  
37  
36  
35  
34  
33  
32  
31  
30  
29  
28  
27  
26  
25  
24  
23  
22  
21  
20  
19  
18  
17  
16  
15  
14  
13  
12  
11  
10  
9  
8  
7  
6  
5  
4  
3  
2  
1  
0

**P27/D1,74**

**Deux documents**

**portent**

**le même numéro**

**d'archives**

P27/D1,74

Ste-Cunigonde 25 avril 1896  
L. H. Senault, A. S. Delisle, Joseph Lattrell,  
Gabriel Leonard, N. Morin, M. Edgumburner,  
Dr. E. Lambert C. P. Habien, H. Hauteux & J. Chaboumeau,

Messieurs

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
de tous les Comités  
aura lieu lundi, le vingt-septième jour de l'avril 1896  
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel  
de Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

Chas. Lorin

Greffier.

P27/D1,74

Je. sousigne Certifie par les present avoir lire au domicile de  
Messrs Henault, Pelissier, Leonard Luttell, Lymburner, Morin, Pautoux  
Folien et Charbonneau. Avis et assemblee de tous les Comites  
pour lundi le vingt septieme jour d'Avril mil huit cent  
quatre vingt deux a sept heures et demie P. M.

Louis Pavin

3314

Avis

Assemblee de tous les Comites

25/4/92



**P27/D1,74**

**Deux documents**

**portent**

**le même numéro**

**d'archives**

P27/D1,74

A ceux a qui les présente  
Pourant cauever.

Le cannaie le faitent  
F. de la barbaumeau depuis que  
ques années et je l'ai toujours  
connu comme un brave et  
honnête homme recommandable  
sans tout raffats, et je le recom-  
mande comme tel.

Louis Jacques  
Echevin Quartier St Gabriel  
Montréal 4 mai 1896

P27/D1,74

3314

Recommandation

L. Jacques  
4-5-96

P27/D1,74

SE CHARGE  
DES  
Travaux d'Ingenieur  
POUR  
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,  
Aqueducs, Canaux d'Egouts,  
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,  
Hydraulique et Electrique.  
Expertises, Arbitrages, Expropriations.  
BREVETS D'INVENTION.  
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES  
ET PARTICULIERES.

J. EMILE VANIER,  
Ingenieur Civil et Architecte  
Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique  
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingenieurs Civils Canadiens  
Membre de la Société d'Hygiène de la Province de Québec  
Membre de la Société d'Hygiène de Paris  
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureau: 107 Rue Saint-Jacques,

Montreal, le 5 Mai, 1896.

A Son Honneur le Maire et à  
Messieurs les Echevins de la  
Cité de Ste. Cunégonde de Montréal.

Messieurs,

Au moment où la question de construire un hôtel de Ville chez vous revient sur le tapis, après avoir été laissée en suspens depuis un peu plus de deux années, vous me permettrez de vous rappeler l'ordre que je recevais de Votre Conseil dans le temps de préparer quelques projets préliminaires de bâtisse publique pour fins municipales.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-jointes 10 feuilles copies des 3 projets d'hôtel de Ville que j'ai déjà soumis à votre Conseil lors de la première prise en considération de cette amélioration.

Ces projets n'étaient que des essais et nécessairement ils ne devaient être définitifs que lorsque le terrain aurait été choisi définitivement pour y bâtir.

Ainsi, un des projets soumis devait être exécuté sur un terrain en vue sur la rue Notre-Dame, côté nord, un peu à

l'ouest de la rue Vinet, avec entrée sur la rue Notre-Dame <sup>2</sup>  
pour les bureaux publics, et sortie sur la rue Richelieu pour  
le service des pompiers et de la police.

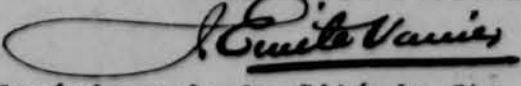
Naturellement, avec le site varieraient le genre et les  
dimensions de la construction à édifier, et si aujourd'hui  
votre Conseil désire élever le nouvel hôtel de Ville à l'en-  
droit où se trouvent actuellement vos bureaux municipaux, il  
faudrait continuer le travail commencé, voir aux détails et  
peut-être -- pour votre plus complète information et avec  
l'aide d'un comité spécial -- définir dans toutes ses parties  
la construction projetée suivant les usages généraux et spé-  
ciaux auxquels on voudra l'affecter.

Si je me rappelle bien, Messieurs, le coût de l'édifice  
à élever variait, suivant les premiers projets, de \$30,000 à  
\$50,000.

Dans tous les cas, Messieurs, ayant été chargé déjà par  
votre Conseil de ce travail d'architecture et m'étant mis à  
la disposition de votre Conseil, comme vous le savez d'ail-  
leurs, je suis toujours prêt à continuer de préparer, modi-  
fier et vous soumettre tous les projets nouveaux avec esti-  
més, etc., que vous voudriez bien m'indiquer.

Espérant, Messieurs, que vous voudrez bien me tenir au  
courant de la marche de cette question ainsi que me continuer  
la confiance que vous m'avez toujours montrée jusqu'à pré-  
sent, je demeure, Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

  
Ingénieur de la Cité de Ste Cunégonde de  
Montreal.

P27/D1,74

Intendant de la Cité de <sup>Montréal</sup> St-Jacques

Je vous remercie, Messieurs, de votre très agréable accueil et de la confiance que vous m'avez toujours montrée en ce qui concerne la marche de cette question ainsi que de votre confiance. Messieurs, que vous voudrez bien me tenir au courant de vos souhaits bien m'indiquer.

Et de vous remercier pour les projets nouveaux avec lesquels je suis toujours prêt à collaborer de près.

Je suis, Messieurs, avec toute ma reconnaissance et mon dévouement,

Dans toute la confiance, Messieurs, et en attendant que je vous envoie le plan de l'hôtel de ville, je suis, Messieurs, avec toute ma reconnaissance et mon dévouement, votre très dévoué et très respectueux serviteur.

Plan Hôtel de Ville

Lettre re -

J. S. Vanier

-3314a

5 Mai 1896

Je vous remercie, Messieurs, de votre très agréable accueil et de la confiance que vous m'avez toujours montrée en ce qui concerne la marche de cette question ainsi que de votre confiance. Messieurs, que vous voudrez bien me tenir au courant de vos souhaits bien m'indiquer.

Et de vous remercier pour les projets nouveaux avec lesquels je suis toujours prêt à collaborer de près.

P27/D1,74

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A *J. Gattrell, J. B. Leonard & H. Charbonneau*  
Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le *quatrième* jour  
*de mai* 1896, ajourné à *mercredi*  
le *quatrième* jour de *mai* 1896.  
*à huit heures P.M.*

Greffier.

AVIS D'AJOURNEMENT

P27/D1,74

Je. Saussigne Certifié par les present maire lire au  
domicile de M<sup>rs</sup> Charbonneau, Leonard & Lathell "amis"  
d'ajournement d'assemblée du Conseil depuis le 6 Mai au  
13 Mai courant a huit heures P.M.

St Cécile 12<sup>e</sup> Mai 1896

Louis Fortin  
M.C.R.

3310  
AVIS D'AJOURNEMENT  
11/07/96



P27/D1,74

3316

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER  
++ & ++  
ST. GERMAIN,  
AVOCATS.  
1598 RUE NOTRE-DAME.

S. BEAUDIN, C. R.  
J. T. CARDINAL, L. L. B.  
L. J. LORANGER, L. L. L.  
P. ST. GERMAIN, L. L. B.

TELEPHONE BELL 1615.  
BOITE DU BUREAU DE POSTE 2265.

Montreal, 13 Mai 1896

Cher Monsieur;

Il y a déjà un mois  
que nous recevons  
une réponse à notre  
lettre concernant  
Madame Lhercœur  
d'après par eu d'autre  
voir mes, pour nous  
d'après en nous  
faisant connaître la  
votre réponse de  
cousin; Bien à vous  
Beaudin

P27/D1,74

33/6  
BOUTE EN VERRE DE 100 ML  
Lettre au <sup>de</sup> libérateur  
S. Beaudin  
13-5-96

P27/D1,74

# Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 15 Mai 1896

M. P. Poirer Esq

Greffier

Cité de St. Henri

Monsieur

Je suis autorisé par  
le Conseil de mes demandes de  
me faire transmettre copie de  
la résolution passée par votre  
Conseil il y a quelque temps passé  
confirmant la résolution adoptée  
par les Conseils de Westmount, de  
votre Cité et de St. Henri, réunis en  
Comité conjoint, au sujet des  
travaux au Bulk Head de la  
Municipal Water & Power Coy.

Votre tout dévoué

Jules Beauchamp  
Greffier

3317

lettre de  
Jules Beauchamp  
15-12-76

P27/D1,74

P27/D1,74

NORMAN T. RIELLE,

Advocate, Barrister and Solicitor.

TELEPHONE 77.

NEW YORK LIFE BUILDING.

MONTREAL, 16th May, 189 5

-- Foley, Esq.

Secretary - Corporation of St. Cuneconde

Dear Sir :-

I am instructed by the Council of Verdun to inform you that the question of the deposit of scavenging in the Municipality has been referred to the Health Committee - who will give it their prompt attention.

Yours truly,

*N. T. Rielle*

Sec. Treasurer.

3318

Lettre de dépôt des ordonnances  
à Verdun

N. Z. Rielly  
16-5-96

— Joyal, Edm.

Secretary - Corporation of St. Charles

... has been referred to the ...  
... the deposit of ...  
... the Council of ...

...  
...  
...

NORMAN D. RIELLY

P27/D1,74

P27/D1,74



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,74

*Belcourt & Ritchie*  
Barristers, Solicitors & Notaries  
(Ontario & Quebec.)

*A. A. Belcourt LL. B., LL. D. J. A. Ritchie.*  
Crown Attorney for Carleton  
Advocate for the Province of Quebec

Messieurs Adam & Plourde

Avocats  
Montréal.

Chers Confrères,

Ayez donc la complaisance de nous faire parvenir le  
montant de notre compte que nous vous avons envoyé il y a déjà  
quelque temps, \$27.70.

Vos dévoués.

*Belcourt & Ritchie*

23 & 24 CENTRAL CHAMBERS.

Ottawa, Ont.

20 Mai 1896. 189



P27/D1,74

Ottawa, February 19th. 1896.

Messrs Adam & Plourde

In Account with

Belcourt & Ritchie.

1895.			
June 13	Attg to wire you re appt S.C.	1.	
	Lr to you advg.	.50	.03
19	Attg to file documents used on application to have sec'y allowed 10 flgs.	.50	1.
27	Attg to hear judgment secy allowed.	3.	
	Copy of judgment.	1.	
	Lr to you with.	.50	.03
July 10	Lr to you and paid.	.50	.03
13	Lr from you Drg & eng order.	.50	
	Attg to file consent and paid.	.50	.10
	Fee on application for order.	3.	
	Lr to you advg and	.50	.03
18	Attg for order extg time for flg case & pd.	.50	2.
	Attg to wire you and paid.	.50	.25
	Lr to you advg with copy of order.	.50	.13
	Copy of order to serve.	.20	
Dec. 9	Attg to hear judgt, motion granted.	5.	
	Attg to wire you and paid.	.50	.25
10	Lr to you advg and paid.	.50	.03
12	Lr to you advg re settlement of order & pd	.50	.03
17	Lr to you and paid.	.50	.03
	Lr to you with & order & bill	.50	.06
1896.	Lr from you		
Feb. 19	Preparing memo of your costs	1.	

-----  
\$22.20      5.50  
                 22.20

-----  
\$27.70

S.D.72

our Bill.

*Belcourt & Ritchie*

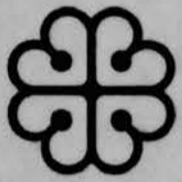
33189

Compte de frais judiciaires  
Belcourt & Pétot  
209 mai 1896

P27/D1,74

J J I U H

P27/D1,74



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,74

Ste-Cunigonde 23 Mai 1896  
L. H. Henault, A. S. Delisle, J. Hattrell  
J. B. Leonard, H. Morin, M. L. Lymburner  
C. P. Fabien, H. F. H. H. H. Charbonneau

Messieurs

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
de tous les Comités \_\_\_\_\_  
aura lieu mardi le vingt-troisième jour de Mai 1896,  
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel  
de Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

*Chas. L. Lymburner*

Greffier.

P27/D1,74

Je soussigné Certifie sous mon serment d'office avoir  
lire au domicile de Mrs Benault Delisle Huttell Leonard  
Maurin Lymoumes Valin Hautein & Charbonneau "Avis" d'Assemblée  
de tous les Comités pour Mardi le vingt troisième jour de  
Mars Mil huit cent quatre vingt six (1896) à sept heures  
et demi P. M.

L. Benegonde ce vingt troisième jour de Mars 96

Nelson Vermitt

3319

Avis  
Aux Comités  
23/03/96

P27/D1,74

ADAM & ~~MATHIEU~~ *Bloude,*  
Avocats  
No 1618, RUE NOTRE-DAME  
MONTREAL.  
TELEPHONE 1348.  
JOSEPH ADAM, B. C. L.  
GEO. E. MATHIEU, L. L. L.

Montreal, 29 Mai, 1896. 189

C.F.Porlier Ecr.,

Cher Monsieur,

Dans toutes les causes de la Cour Suprême il faut nécessairement nommer un agent, (c'est le terme que la loi emploie) c'est-à-dire qu'il faut qu'un avocat résidant à Ottawa comparaisse au dossier pour que la Cour et le Juge puissent, quand ils ont besoin, communiquer avec lui. La chose est rigoureusement nécessaire et a été prévue par la loi qui fixe aussi les honoraires de cet agent. Dans la cause de Gougeon vs. Ste Cunégonde nous avons nommé MM. Belcourt & Ritchie, et le 19 février dernier ces messieurs nous ont envoyé leur mémoire de frais qui s'élèvent à \$27.70. Nous avons toujours négligé d'envoyer ce montant et dernièrement ils nous ont écrit d'avoir l'obligeance de payer ce montant. Si vous pouvez m'envoyer ce montant de \$27.70 afin que je puisse l'adresser à MM. Belcourt & Ritchie ou si vous préférez l'envoyer vous-mêmes directement à eux je vous envoie leur propre mémoire qu'ils m'ont adressé dans le cas où vous aimeriez mieux que je paye moi-même ce montant je le ferai avec plaisir et vous n'aurez qu'à me le dire.

vos dévoués,

Joseph Adam

3819<sup>e</sup>

Lettre re frais dans  
cause Bouyeon  
vs Adam  
29 mai, 1896

RECEIVED  
MAY 29 1896

RECEIVED  
MAY 29 1896

P27/D1,74

P27/D1,74

Je, *Jean-Pierre Vébert*, ayant été nommé *assistant-greffier* pour la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartialement, honnêtement et diligemment tous les devoirs de la dite charge, au meilleur de ma capacité et de ma connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce *troisième*

jour du mois *de juin* 1896

à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant

moi, le soussigné Juge de Paix

*Alfred Marie*

*J. P. Vébert*



P27/D1,74

3370

Serment de l'assistant  
greffier

J. P. Debut

3-5-96

P27/D1,74

Town of Ste. Genevieve  
June 3<sup>rd</sup> 1896

To the Mayor and Councillors of the  
Town of Ste. Genevieve, in council  
Gentlemen.

We, the undersigned,  
electors of the Town of Ste. Genevieve,  
concerning the heavy tax imposed on  
second-hand dealers, beg of you  
to re-consider the matter and see to  
the good and welfare of your electors.

Signed - H. Simon & Co.

L. S. Shindler

J. Rubin

Max. Shapiro

Moses Gorman 3144 Notre Dame St

# Solomon

P27/D1,74

au Comte Des Lauriers  
 3<sup>e</sup> Juin, 1896  
 M<sup>re</sup> Masson. De bien à bien  
 3<sup>e</sup> Juin, 1896  
 3<sup>e</sup> Juin, 1896

A Messrs Lemaire et Messrs Les Conseillers  
de la Cité de Ste Genevieve de Montreal

Messieurs

Nous Signés.

Marchands de nouveautés, Marchands  
Tailleurs & Commerçants de cette Cité.

N'avons pas voulu nous mouvoir.

Opiniâtres en refusant de fermer nos  
Magasins @ 8 heures P. M. d'après l'ordre  
donné par un officier public venant  
nous ne savons de quelle autorité.

Depuis ce temps nous nous apercevons  
que votre Commerce souffre considéra-  
blement. La pratique se plaint d'être  
ainsi privée de l'avantage de faire  
ses achats le soir, et nous perdons des  
ventes qui ne peuvent être remises au  
lendemain.

Ainsi donc nous prions humble-  
ment Messrs le Maire et Messrs Les Conseillers  
d'annuler le règlement de la fermeture  
@ 8 heures, et nous laisser le loisir de  
faire notre Commerce comme par le passé,  
et vos vœux ne cesseront de prier.

St Genevieve 3 Juin 1896

P27/D1,74

Ont. Signis:

Vault Desjardins.

Louis Desjardins

J. Genere

J. Massicotte

P. Leouillard

J. Rousseau + Fils

J. Simard

Antoine Poirier.

Pierre Hortic & cie

A. Laurin

3321

Requite de Marchands  
de St Simeon de  
3-6-96

P27/D1,74

P27/D1,74

3322

Demande pour érection  
d'une machine à vapeur  
3-6-96  
F. Deladivault

M. Lacombe de St. P.

Cité Ste. Cécile  
de Montréal

3 Juin 1896

Messieurs le Maire  
et les  
Conseillers de Ste Cécile

Messieurs

La présente  
est pour vous exposer  
que je désire ériger  
dans ma boutique située  
sur la rue Delisle numéro  
180, une machine à  
vapeur pour les fins de  
mon commerce et es-  
pérant en obtenir l'au-  
torisation de votre

P27/D1,74

Honorable Conseil  
Votre serviteur  
Ne cessera de prier  
Fr. Deladurantaye



P27/D1,74

Ste-Bunigonde 8 fev 1896  
L. N. Renaud, A. S. Delisle, Shuttell,  
J. B. Leonard, N. Morn, M. G. Lyburner  
N. Gauthier, C. P. Fabien, J. H. Charbonneau

Messieurs,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
du Comité des chemins  
aura lieu mercredi le dixième jour de fev 1896,  
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel  
de Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

Chas. L. Poirier

Greffier.

P27/D1,74

Je soussigné Certifié sans mon serment d'office  
avoir été à Messrs Herault, Belisle, Fortin  
Lecomte Marin Lymburner Fleury Talbot et Charbonneau  
"Avis" d'assemblée du Comité des chemins de fer  
"Mercredi" le soir qui auront à 7/30 P.M.  
et le samedi 9<sup>e</sup> Juin 1896  
Pour l'Acte  
H.C.F.

3323

Avis  
Comité des chemins  
8/6/96

P27/D1,74

*Je, Honoré Proulx* jure  
que je remplirai bien et fidèlement mon devoir envers Notre Souveraine Dame  
la Reine, comme constable spécial pour la *cité* de Ste-Cunégonde, sans faveur  
ni partialité, malice ou mauvaise volonté, que je ferai tout mon possible pour  
faire maintenir la paix et le bon ordre, et que je préviendrai toutes offenses  
contre la personne et la propriété des sujets de Sa Majesté; et que tant que je  
demeurerai en exercice, je remplirai au meilleur de ma capacité et connais-  
sance tous les devoirs de ma charge, conformément à la loi.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, soussigné,  
ce *septième* jour de  
*juin* mil huit cent  
quatre-vingt *sept* à Ste-  
Cunégonde.

*Honoré Proulx*

*J. P. Vébert*  
ex officio JUGE DE PAIX.

P27/D1,74

3324

Serment de constable

A. Proulx

8-6-96

P27/D1,74

**Deux documents**

**portent**

**le même numéro**

**d'archives**

P27/D1,74



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,74

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil de la cité de Ste Cunégonde de Montréal, afin de faire disparaître tout doute à ce sujet, que l'exemption de taxes, licences et cotisations municipales généralement quelconques accordée à Robert Bickerdick, ses associés, successeurs et ayant cause, par règlement du conseil de cette cité, numéro soixante, en date du dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, relatif au privilège exclusif d'exploiter l'électricité, sous toutes ses formes, dans les limites de la cité de Ste Cunégonde, s'étend aussi - la dite exemption - à la Compagnie de Téléphone des Marchands de Montréal, cessionnaire d'une partie du dit privilège, et cela, pour toutes bâtisses que la dite Compagnie construira ou occupera, pour tous poteaux, fils et tous autres accessoires qu'elle utilise ou qu'elle utilisera dans l'exploitation de son système téléphonique.

P27/D1,74

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A MESSIEURS LES  
ECHEVINS DE LA CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.-

Messieurs,

Conformément à la demande que vous m'avez faite,  
j'ai examiné le règlement que la Compagnie de Téléphone  
des Marchands de Montréal désire faire passer par votre  
conseil.

D'après les conventions entre la CITIZENS LIGHT &  
POWER COMPANY et la Compagnie de Téléphone des Marchands  
de Montréal passée le sept mai mil huit cent quatre-vingt  
quinze, il paraîtrait que la cité de Ste-Cunégonde de  
Montréal a, par un règlement no 60 passé le dix-huit  
décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, accordé des  
privilèges exclusifs à ROBERT BICKERDIKE ou ses repré-  
sentants pour pourvoir à l'éclairage à la lumière élec-  
trique de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal et de  
ses habitants ainsi qu'à l'exploitation de l'électricité  
sous toutes ses formes et pour toutes fins quelconques.  
Il paraîtrait aussi que plus tard le dit Robert Bicker-  
dike aurait cédé ses mêmes droits et privilèges à la  
SAINT HENRY LIGHT & POWER COMPANY; que cette dernière  
compagnie aurait transporté ces mêmes droits à la STAN-  
DARD LIGHT & POWER COMPANY; que cette dernière aurait  
transporté encore les mêmes droits à William J. WIGHT,  
avocat; que ce dernier aurait transporté ces mêmes  
droits à la CITIZENS LIGHT & POWER COMPANY et qu'enfin  
cette dernière Compagnie aurait transporté ces mêmes  
droits ou une partie à la Compagnie de Téléphone des  
Marchands de Montréal.



-2-

Je n'ai pu examiner aucun de ces actes qui ne m'ont pas été fournis, de sorte que il me serait difficile de dire jusqu'à quel point la Compagnie de Téléphones des Marchands est aux droits de Robert Bickerdike.

D'après le règlement no 60 de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, Robert Bickerdike avait le droit de céder les privilèges qui lui étaient accordés par la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, et si la Compagnie de Téléphone des Marchands a acquis légalement les droits ou une partie des droits de Robert Bickerdike elle se trouve au lieu et place de ce dernier et doit jouir des mêmes privilèges accordés à ce dernier conformément au règlement no 60, et je ne vois pas pourquoi la cité de Ste-Cunégonde ratifierait le privilège qu'elle a accordé à Robert Bickerdike qui est aussi bon aujourd'hui qu'il l'était lors de la passation du règlement no 60, à moins que la cité de Ste-Cunégonde veuille étendre ou augmenter les privilèges déjà accordés. Je crois de plus que dans le règlement no 60 il y a des clauses illégales et je ne voudrais pas prendre sur moi la responsabilité de faire ratifier ce règlement dans son entier. Ainsi, par exemple, la cité de Ste-Cunégonde de Montréal n'a pas le droit de donner le privilège exclusif, à quiconque ce soit d'exploiter l'électricité sous toutes ses formes et pour toutes fins quelconques car si cette clause était légale elle pourrait statuer qu'il n'y aura qu'une seule manufacture de chaussures ou qu'un fabricant aussi à la Compagnie de Téléphones des Marchands de Montréal, ce qui laisserait comprendre que Votre Conseil

accorderait aussi à la Compagnie de Téléphone des Mar-  
 chands le seul magasin de marchandises sèches dans la cité de Ste-  
 Cunégonde. Elle peut bien dans un but d'intérêt général,  
 donner un seul contrat pour l'éclairage de ses rues et  
 accorder de même à une seule personne le droit de poser  
 des poteaux et des fils dans ses rues, mais ne peut pas  
 empêcher l'exploitation de l'électricité par ceux qui  
 se conformeront à ces règlements concernant le bon or-  
 dre, la salubrité publique, la sûreté publique &c., Il  
 me semble que ce que la Compagnie de Téléphone des Mar-  
 chands a de plus simple à faire serait de faire signi-  
 fier à la cité de Ste-Cunégonde un transport des droits  
 et privilèges qu'elle a acquis de Robert Bickerdike et  
 la cité de Ste-Cunégonde pourrait bien passer une réso-  
 lution reconnaissant que ce transport lui a été signi-  
 fié et qu'elle n'a pas d'objection à accepter la compa-  
 gnie de Téléphone des Marchands à la place de Robert  
 Bickerdike pour les droits et privilèges que ce dernier  
 lui a transportés, si réellement il lui en a transporté.  
 Il ne serait pas même nécessaire d'accepter cette nouvel-  
 le compagnie à la place de Robert Bickerdike, mais si  
 cela peut lui être utile ~~gentrois~~ que la cité de Ste-  
 Cunégonde soit inquiétée pour cela. Mais je ne peux pas  
 recommander à votre conseil de passer le règlement qui  
 a été préparé. Ce règlement va beaucoup trop loin car  
 il dit que tous les droits relatifs aux privilèges ex-  
 clusifs d'exploiter l'électricité sous toutes ses for-  
 mes dans les limites de la cité de Ste-Cunégonde s'é-  
 tendent aussi à la Compagnie de Téléphone des Marchands  
 de Montréal, ce qui laisserait comprendre que Votre Conseil

-4-

accorderait aussi à la Compagnie de Téléphone des Marchands les mêmes privilèges qu'il a déjà accordés à Robert Bickerdike ce qu'il ne pourrait pas faire, car ce que l'on demande aujourd'hui ce n'est pas une simple résolution, mais bien un règlement qui accorderait à la Compagnie de Téléphone les mêmes privilèges que vous avez déjà accordés à Robert Bickerdike. Je sais que l'on donne des explications, mais cela n'empêche pas que ce nouveau règlement pourrait occasionner des procès bien importants. Encore une fois si la Compagnie de Téléphone des Marchands ne désire pas obtenir des privilèges plus étendus que ceux conférés à Robert Bickerdike elle n'a pas besoin d'un nouveau règlement si elle est aux droits du dit Robert Bickerdike, et si elle ne l'est pas le conseil ne peut pas lui accorder les mêmes privilèges qui ont été accordés exclusivement à Robert Bickerdike.

Dans ces circonstances je ne peux pas comprendre le but de la demande d'un nouveau règlement et ne peut conseiller à votre conseil d'en passer un, du moins tel que celui préparé et qui vous est soumis.

Montréal, 9 Juin, 1896.

*Joseph Adam*

AVOCAT.

*re. Alphonse G.*  
*33 St.*  
*Marchands*  
*-6-*

MONTREAL, 9 JUIN, 1896.

00000 00000000000000

OPINION  
*sur privilège demandé par*  
*Tél. Des Marchands*

LA CITE DE STE CUNEGONDE  
DE MONTREAL

*si téléphone des marchands*  
-----  
*pro adaur*

P27/D1,74

J  
J  
L  
A

P27/D1,74



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,74

**Deux documents**

**portent**

**le même numéro**

**d'archives**

P27/D1,74

et que vous ne mettiez pas  
de retard à me satisfaire  
sous une demande aussi juste.

J. de Rhoman, d. etc.  
Messieurs,  
Votre tout dévoué  
Maurice Galias

15-6-96  
Lettre de M. Galias  
38212

S<sup>t</sup> Louis le 15<sup>e</sup> juin 1896

A Son Honneur Le Maire  
et aux Echevins de la cité de S. Louis

Messieurs,

Dans l'écriture de ma  
lettre sur la rue Notre-Dame j'ai  
suivi, comme vous avez pu le constater,  
l'alignement qui m'a été donné  
par la Corporation. En  
conséquence je vous demande  
maintenant justice pleine et entière.

P27/D1,74

Mon langage par écrit  
sera le même que celui déjà tenu  
plusieurs fois de vive voix devant  
plusieurs d'entre Vous.

Qu'on contraigne mes voisins  
à reculer leur bâtiment et clôture,  
ou accordez-moi le bénéfice de l'acquép-  
tion. Que mes voisins se laissent  
faire et j'en serai déchargé.

Mon terrain étant clos  
depuis au-delà de 30 ans comme  
celui de M<sup>de</sup> Moreau, j'en ai le même  
par conséquent avoir les mêmes droits  
qu'elle; mais si le dit terrain  
ne veut pas laisser reculer sa clôture  
sans expropriation, je demande le  
même avantage.

J'espère, Messieurs, que vous  
m'accorderez le déchargement d'avoir  
recours à des procédures plus significatives.



P27/D1,74

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A

*A. S. Delisle*

Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le *dixième* jour

de *juin* 1896, ajourné à *mercredi*

le *dix-septième* jour de *juin* 1896.

*à huit heures P.M.*  
*Chas. Larivière*  
Greffier.

P27/D1,74

Je soussigné Certifié sous mon serment d'office maire  
lire au domicile M. A. S. belisle Avis d'ajournement  
N'assemble pour Mercredi le dix septième juin de juin  
mil huit cent quatre vingt seize en huit heures P. M.  
Et le lendemain 16<sup>e</sup> juin mil huit cent quatre vingt seize

L. Martin  
M. C. R.

3325

AVIS D'AJOURNEMENT

16/6/96

Mairie de Montréal

ORDRE DE

MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL

P27/D1,74

St. Cunegonde 11 Juin 1826

Mrs le Maire & Mrs les Echevins

Messieurs

Je m'adresse a votre honorable  
Conseil etant convaincu d'avance que vous ferez  
droit a ma demande si vous la trouvez raisonnable.

Je profite de cette assemblee  
pour vous demander si il y a possibilite de nous  
donner de la lumiere sur la rue Altrater pres de  
la rue Dorchester. Toute l'hiver dernier nous etions  
assez bien eclaire, par la lumiere de la Cote St. Antoine

Mais depuis que les arbres sont en feuilles nous som-  
mes dans une obscurite complete. J'espere Messrs que vous prendrez  
cette demande en consideration. Votre tout devoue

Alf. Leduc

P27/D1,74

33259

*Demande d'une licence  
elect.*

*Alf. Ledue*

*17 juin, 1896*

P27/D1,74

Hôtel-de-Ville de Ste-Cunégonde

Bureau du Trésorier de la Cité

Ste-Cunégonde, 27 Juin 1896

Messieurs Les Évaluateurs  
de la cité de Ste-Cunégonde

Messieurs

Je vous prie d'être assez  
porté au rôle d'évaluation, ma pro-  
priété sur la rue Delisle cadastrée nos 520  
et 521 pour une somme de quatre mille  
cinq cents piastres. Comme je n'ai pu  
être mappé que trois mille deux cents  
piastres et que je suis prêt à la vendre  
dans les jours pour trois mille cinq  
cents piastres je vous prierais de porter  
sa valeur à la somme de trois  
mille cinq cents piastres; autrement  
je me serais obligé de contester votre  
évaluation

Votre etc

St. Ducharme

60	
80	
4500	
40	
2160	
1920	
2160	

2160

3326

209

Plainte contre le rôle  
d'évaluation

25 juin

S. M. Ducharme

P27/D1,74

P27/D1,74

PROVINCE DE QUEBEC, }  
CITE DE SAINTE-CUNEGONDE  
DE MONTREAL.

## Avis Public

Est par le présent donné que les Evaluateurs soussignés de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal ont complété les rôles d'Evaluation pour les immeubles ou biens fonds ainsi que les rôles pour taxes personnelles pour tous les quartiers de la dite Cité, et qu'ils sont déposés en leur Bureau, à l'Hôtel de Ville, où ils peuvent être vus et examinés par toutes personnes intéressées, jusqu'à *mardi le quatorzième* jour de *juillet* prochain (1896) et que les dits Evaluateurs s'assembleront en leur bureau à huit heures de l'après-midi pour réviser les dits rôles, et entendront et examineront toutes les plaintes qui leur seront soumises concernant toute inscription aux dits rôles, *jeudi le seizième* jour de *juillet* prochain (1896).

Donné à Ste-Cunégonde de Montréal ce *vingt-septième* jour de *juin* mil-huit-cent-quatre-vingt-*seize*

*Alexandre Charbonneau*  
*Ludger Hamelin*

Bureau des Evaluateurs  
Hôtel de Ville de Ste-Cunégonde.

EVALUATEURS

PROVINCE OF QUEBEC, }  
CITY OF STE. CUNEGONDE  
OF MONTREAL.

## Public Notice

Is hereby given that the undersigned assessors of the City of Ste. Cunegonde of Montreal have completed the valuation roll of immovibles as well as the rolls for personal taxes for all the wards of the said City and that the same are left at their office at the City Hall, where they may be seen and examined by any person interested until *Tuesday the fourteenth* day of *July* next (1896) and that the said assessors will meet at their aforesaid office at Eight of the O'clock in the evening to revise the said rolls and to hear and examine all complaints that may be brought before them respecting any entry in such rolls, until *Thursday the fifteenth* day of *July* next (1896).

Given at Ste. Cunegonde of Montreal this *twenty seventh* day of *June* one thousand eight hundred and ninety-*six*

*Alexandre Charbonneau*  
*Ludger Hamelin*

Assessors office  
Ste. Cunegonde Town Hall.

ASSESSORS

P27/D1,74

Je soussigné Certifié par les present avoir placardé  
à la porte de l'Église, et aussi à la porte de  
l'Hotel de ville "Avis Public" des Evaluateurs  
jusqu'à mardi le quatorzième jour de juillette (1896),  
pour recevoir tout plaintes. Que leur seront soumises  
jusqu'au le dixième jour de juillette Courant il seroit à  
leur convenance à huit heures P.M.

A la Couronne de Montreal ce 27<sup>e</sup> jour de juin 96

Rouis Gauthier  
S.C.



Avis

Avis

Revue d'évaluation  
27-6-96



P27/D1,74

Je soussigné, Huisnier de la Cour  
du Recorder de la Cité de St Cunegrade  
de Montréal, certifie par les présentes  
et fais rapport sous mon serment d'office  
que le vingt-septième jour de Juin  
courant - J'ai reçu du Trésorier de la Cité de  
St Cunegrade, deux lettres dont l'une  
adressée à L. B. Lefebvre. Rue Duvernay  
à St Cunegrade et l'autre à Jas. Honley  
Saguenel deux lettres. J'ai remis à  
l'assistant - Maître de poste de St Cunegrade  
qui les a enregistrées et duquel, j'ai reçu  
un certificat - d'enregistrement

Date à St Cunegrade  
de Montréal ce vingt-septième jour de Juin  
176

Joseph Hibert  
Huisnier de C. de R.

3328

Rapport du Muséum

Jos. Hebert

27-6-76

P27/D1,74

P27/D1,74

A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Échevins  
de la Cité de St. Louis.

Messieurs,

Voyant que le terrain  
pour l'encan des Chevaux  
est loué, voyant pour  
moi un certain bénéfice  
et voulant agir envers  
le conseil d'une manière  
honorabile, je vous demande  
comme favoris de me  
permettre l'ouverture de  
la porte de côté afin  
que les clients puissent  
entrer par là pendant  
les jours d'encan.

Espérant que vous  
m'accorderiez cette faveur,

P27/D1,74

je demeure avec  
considération et  
très-humble.

Alfred Brisbois.

Alfred Brisbois  
Celle de

Messieurs

Au Maire et à Messieurs  
les Conseillers de la Municipalité  
de la dite Cité de Ste Genevieve  
de Montreal.

L'humble requete  
de vos soussignés expose  
respectueusement que le prix  
exigé par votre Conseil  
pour l'octation d'un  
Certificat comme epicier  
licencie pour la vente des  
liqueurs spiritueuses leurs  
paraît trop eleve et même  
exorbitant a ce que les prix  
de tel Certificat nous vous  
prions de les diminuer ne  
soit pas plus eleve que chez  
nos voisins de Montreal:

Le tout humblement  
soit accordé

Emmanuel Charbonneau 180 Courne  
Las Personne 1472 Rue  
E. A. Huilleux 1506 St Jacques  
Elix Labelle 1589 St Jacques  
Antoine Lussier  
Paul Logault 127 Kineth  
C. Lippert 152 Delisle

Gresse<sup>es</sup> Lavigne 351 Rue Delile  
 Louis Renaudie 348 ~~Montreal~~  
 Joseph Druen 368 Richelieu  
 Robert & frere 229 Richelieu  
 Joseph Chartrand 3129 Dame  
 J. E. Cernient 3120 ~~Notre Dame~~  
 J. J. ~~Ma~~ rue vinot  
 Joseph Lapointe 65 Topolieu  
 Richard Plamond 227 Cournot  
 Alfred Meboche 1623 St Jacques  
 Marie Vary 3322 Rue Notre Dame  
 Berthelet Cie 3250 Notre Dame  
 F. X. Chadillon 174 Rue Delile  
 H. Lalonde 167 Vinot

3330

Requie des  
Epiciers

Requie en l'eglise

~~Notre Dame de la~~  
 de l'eglise de la  
 de son premier  
 pour l'eglise  
 curie de la ville

P27/D1,74



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,74



A

Messieurs le Maire & les Echevins  
de S<sup>te</sup> Cécile de Montréal

Messieurs

La Compagnie d'Assurance  
Mutuelle contre le feu de la Cité  
de Montréal existe depuis 1859 -  
Elle tient son bureau au No. 9 de la  
Côte St Lambert, Montréal, et a une  
réserve de \$100,000-<sup>xx</sup>/<sub>100</sub> -

Elle assure contre les acci-  
dents du feu à 40% meilleur marché  
que les autres compagnies d'assurance  
ci qui fait généralement dans les  
primes une réduction de \$2000- par  
an par chaque million de piastres  
de risques -

Ainsi nos assurés depuis le  
premier Avril 1891 ont épargné sur  
leurs primes \$105,303. <sup>60</sup>/<sub>100</sub>, mais la  
Compagnie n'a pas le droit d'as-  
surer en dehors des limites de la Cité.

Cependant, comme il serait  
avantageux de faire des affaires dans  
votre ville, nous nous proposons  
d'en demander le pouvoir à la  
Législature de la Province de Québec  
à sa prochaine session, et nous  
considérons que nous aurions  
plus de chances de succès, si vous  
nous demandiez au préalable -  
d'étendre



P27/D1,74

d'étendre nos opérations dans votre ville -

Dans ces circonstances, si vous trouvez avantageux que la Cie. fasse des affaires dans votre municipalité, nous vous prions de vouloir bien lui en faire une demande, dans le genre de celle que lui a présentée St-Henri, une copie de laquelle demande je vous envoie, avec en même temps un de nos livrets -

Dans le cas où vous auriez besoin de plus amples explications, je me ferai un plaisir de vous les donner -

Espérant que vous prendrez notre démarche en votre bienveillante considération,

Par ordre du bureau de direction  
J. B. Lafleur  
Secrétaire

St. Henri 29 Juin 1896

À une Assemblée Spéciale, du  
comité des Citoyens de St. Henri tenu  
ce soir il a été proposé par M<sup>r</sup> J.  
O. Massier secondé par M<sup>r</sup> Alfred  
Leduc que M<sup>r</sup> Clément Lafleur  
soit nommé Président pro-tempore.

Adopté à l'unanimité

Proposé par M<sup>r</sup> Alfred Leduc  
secondé par M<sup>r</sup> Arthur Renaud.

Qu'attendu que la Compagnie  
d'Assurance Mutuelle, contre le feu de  
la Cité de Montréal assure à meilleur  
marché que les autres Compagnies,  
qu'elle soit invitée à étendre ses  
opérations dans cette ville et que les  
propriétaires de cette ville lui donne  
tout l'encouragement possible.

Adopté à l'unanimité

Proposé par M<sup>r</sup> L. Echesio Néri  
Lclair. Secondé par M<sup>r</sup> Martial  
Auby qu'une copie de la présente  
résolution qui précède soit transmise  
au bureau de direction de la dite  
Compagnie.

Adopté.

Signé  
Clément Lafleur Pr. Pro. Temp.  
O. Labèque Sec.

3330<sup>2</sup>

Lettre d'assurances  
S<sup>ie</sup> Assurance mutuelle

29 Juin, 1896

P27/D1,74

P27/D1,74

Ste-Cunigonde 2<sup>e</sup> Juillet 1896  
L. N. Genault, A. S. Delisle, Joseph Lattrell  
J. A. Leonard, F. Moir, M. Chymburner  
A. Fauteux, C. P. Robien & J. Chabonneau

Messieurs

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
des Comités Chemins & Police & Feux  
aura lieu vendredi, troisième jour de juillet 1896,  
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel  
de Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

Chas. Laché  
Greffier.

P27/D1,74

Je soussigné Certifie sous mon serment d'office  
avoir été au domicile de Mrs. Thérault, veuve, habitant  
à Montréal, au lieu de l'ancien Faubourg de l'Église & Charbonneau  
"Avis" d'une assemblée des Comités de Chemin de Fer  
pour le vendredi le ~~vingt~~ <sup>vingt</sup> jour de juillet  
à huit heures quatre-vingt-sept et sept heures et  
demi P.M.

St-Casimir le premier jour de juillet 1896  
J. B. Lagasse

1896

Avis

Assemblée des Comités

2-7-96

## Règlement No. 87

## Règlement concernant les bicycles.

A une assemblée générale du Conseil municipal de la Cité de Ste. Cécile de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, le mardi le deuxième jour de juillet, mil huit cent quatre-vingt-seize, et conformément à la loi, à laquelle session sont présents: Son Honneur le maire L. A. Renaud, M. M. les échevins A. S. Delisle, J. Hattrell, A. Morin, J. A. R. Léonard, M. Elymberner, A. Gauthier, C. P. Gabien & J. L. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. A. Renaud.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit:

Sec. 1. - Tous les propriétaires de bicycles et de tricycles, âgés de plus de dix ans circulant dans les rues publiques de la Cité de Ste. Cécile de Montréal, seront tenus de payer

P27/D1,74

Sous les ans à la dite Cité une  
une taxe ou un droit de licence  
de une piastre pour chaque  
bicycle et tricycle possédé et  
employé par un particulier,  
une association ou une cor-  
poration. Cette taxe ou droit de  
licence sera payable le premi-  
er de mai de chaque année  
au Trésorier de la Cité qui est  
par les présentes autorisé à  
faire faire et à émettre des  
plaques qui ne devront pas  
excéder un trente-deuxième de  
pouce en épaisseur, et qui  
porteront la date du 1<sup>er</sup> mai,  
et seront valables pour un  
an à partir de cette date.  
Ces plaques seront attachées à  
l'extérieur de la charpente et  
maintenues en place au moyen  
d'un écrou taraudé ou autre-  
ment. Cette section ne s'applique-  
ra pas aux personnes, associa-  
tions ou corporations, qui au-  
ront payé dans une cité, fau-  
bourg ou canton voisins une  
taxe ou un droit en rapport  
avec les dits bicycles ou tri-  
cycles, ni aux étrangers, visiteurs

et personnes qui ne feront que traverser les rues de la cité en passant.

Section 2. - Toute personne conduisant un bicycle ou tricycle dans les rues de cette Cité, ne devra aller à une vitesse plus grande que six milles à l'heure.

Section 3. - Toute personne qui violera aucune des dispositions de ce règlement, sera passible d'une amende, et à défaut de paiement immédiat de la dite amende et des frais, d'un emprisonnement, - le montant de la dite amende et le terme de l'emprisonnement à être fixés par la Cour du Recorder à sa discrétion; mais la dite amende n'excédera pas quarante piastres et l'emprisonnement n'excédera pas deux mois de calendrier; le dit emprisonnement cependant devant cesser en aucun temps avant l'expiration du terme fixé par la dite Cour du Recorder.



P27/D1,74

sur paiement de la dite amende  
et des frais; - et le delinquant  
sera passible de la même  
penalité pour tout et cha-  
que jour que durera la  
dite violation de la loi, la-  
quelle sera considérée comme  
une offense distincte et sé-  
parée pour tout et chaque  
jour comme susdit.

R. H. Meunier Maire  
Cité de Québec, Québec

3331<sup>2</sup>  
Règlement 17087  
Concernant les tricycles

P27/D1,74

DÉLAVÉ

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 15 juillet 1896

Monsieur le Maire

Guéffes

Cité de St. Henri

Monsieur le Maire

En date du 15  
Mai dernier sur autorisation  
du conseil de St. Henri je me suis  
fait la demande d'une copie  
de la résolution passée par votre  
conseil concernant la résolu-  
tion adoptée conjointement par  
les conseils de St. Cyprien, de  
Westmount & St. Henri en as-  
semblée tenue à St. Henri le  
26 Mars dernier au sujet des  
dépenses des travaux de  
Rue Montcalm, etc. & pour ce

je vous en suis très obligé  
et me ferais d'une  
copie par le prochain conseil  
votre tout dévoué

Jules Bibeault  
Guéffes

P27/D1,74

DÉLAVÉ

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 15 Mars 1896

Mr A. Poirer

Guéffes

Cité de St. Georges

Monsieur En date des 15

Mars dernier sur autorisation  
du conseil de St. Henri je me suis  
fait la demande de l'avis  
de la résolution passee par votre  
Conseil concernant la résolu-  
tion adoptee conjointement par  
les Conseils de St. Georges,  
Westmount & St. Henri en as-  
semblée tenue a St. Henri le  
26 Mars dernier au sujet des  
depenses des travaux de  
Rue Montcalm, St. Georges

Je vous serais bien obligé  
en me faisant d'une  
reponse par le prochain conseil  
votre tout devoue

Jules Bibeault  
Guéffes St. G.

P27/D1,74

DÉLAVÉ

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 10 juillet 1896

Monsieur le Maire

En date du 10  
 Mai dernier sur autorisation  
 du conseil de St. Henri je me suis  
 fait la demande d'une copie  
 de la résolution passée par le  
 conseil municipal de ce lieu  
 le 10 mai 1896 approuvée par  
 les conseillers de St. Henri et  
 le conseil municipal de St. Henri  
 de la somme de \$1000.00 en  
 dépenses de travaux de  
 réparation de la route  
 de St. Henri et de St. Louis  
 je vous serais bien obligé  
 en me faisant d'une  
 copie par le prochain conseil  
 votre tout dévoué  
 Jules Picquet  
 Guffey

3332

Lettre de  
J. Beauchamp  
6-7-76



P27/D1,74

P27/D1,74

L'An Mil Huit Cent Quatre-Vingt - seize  
le ~~septième~~ <sup>jour de juillet</sup>  
PAR-DEVANT ~~M<sup>r</sup> Moise Garon~~  
Notaire Public pour la Province de Québec, résidant ~~à son~~  
~~bureau d'4~~ <sup>sousigné</sup> ~~à~~ <sup>à</sup> la  
cité de Montréal, ~~sousigné~~

COMPARU M<sup>r</sup> Joseph Noveau, charre-  
tier, de la cité de Ste. Gene-  
viève;

Le QUEL a volontairement cédé, quitté et transporté et par ces  
présentes cède quitte et transporte ~~avec promesse de garantie~~  
à M<sup>r</sup> François Kevin Dupuis,  
avocat, de Montréal,

à ce présent et acceptant, cessionnaire pour lui ses hoirs et ayant  
cause, savoir :

La somme de deux cents  
piastres, qu'il a déposée au  
bureau de la Corporation  
de la dite cité de Sainte  
Geneviève, le cinq mars  
dernier, pour le cas où  
il prendrait une licence  
d'Hotel; laquelle licence  
il n'a plus l'intention  
de prendre.

Pour

33322

N<sup>o</sup> 25241-42

Le juillet 1822

Joseph Noveau

à

M<sup>r</sup> J. Kevin

à

Notaire Public

à

M. Garon

P27/D1,74

POUR par le dit cessionnaire avoir, demander, toucher et recevoir l'adite somme d'argent et tout ce que dessus transporté avec intérêt de par cent à compter de

sur simple quittance et en faire disposer comme bon lui semblera

A l'effet de quoi le dit cédant met et subroge le cessionnaire en tous droits, privilèges et hypothèques, résultant en vertu d'acte daté et relaté comme ci-dessus

LE PRÉSENT TRANSPORT est ainsi fait pour et moyennant bonne et valable considération que le cédant reconnaît et confesse avoir eu et reçu du cessionnaire à qui il donne quittance.

Et pour faire signifier le présent rapport partout où le besoin sera les parties ont élu leur procureur, le porteur, à qui tout pouvoir est donné à cet effet. Car ainsi, etc.

FAIT ET PASSÉ à Montréal en l'étude de M. Garond Notaire soussigné, sous numéro

Vingt-huit mille sept cent quarante deux de 5 minutes de record en la dite étude, les jour et an susdits, et les parties après lecture faite des présentes par le dit notaire en la présence actuelle de M. Antoine Sicotte, plou-

bin, au dit lieu de Montréal, appelé comme témoin, procédant à ledit acte en vertu d'un pouvoir de ce notaire et de M. Garond, après lecture faite par le dit notaire et témoin.

(signé) A. A. Dupuis et Sicotte M. Garond Notaire (copie) ET CE JOUR DU MOIS DE de l'année mil huit cent quatre-vingt-

A LA RÉQUISITION de M. François

Nomin Dupuis, ouvrier de la cité de Montréal,

le cessionnaire nommé et domicilié au transport qui précède. Nous

M. Moïse Garond, Notaire Public pour la Province de Québec, résidant à nous sommes exprès transporté à la cité de Sainte-Catherine, à l'Hôtel-de-Ville au bureau de la Corporation de cette Cité de Sainte-Catherine où étant et parlant à

nous avons signifié le dit transport à la dite Corporation en lui en laissant une copie authentique ainsi que copie des présentes, parlant comme ci-dessus, et en lui enjoignant de ne payer la somme transportée par le dit transport qu'au dit requérant hors et ayant cause, sous peine de payer deux fois et de tous dépens, dommages et intérêts.

FAIT ET SIGNIFIÉ à la dite Corporation

les jour et an et au lieu sus-mentionnés sous numéro cinquante mille sept cent quarante deux EN FOI DE QUOI nous avons signé.

M. Garond

Signature of M. Garond

P27/D1,74

après

St<sup>e</sup> Cunigonde Guillet 1846

A Messieurs les Conseillers de la  
Ville de St<sup>e</sup> Cunigonde

Messieurs,

Ayant lu dans les  
avis publics que le rôle  
d'évaluation était déposé à  
l'Hotel de Ville je me suis ren-  
du sur les lieux afin de con-  
naître l'état du dit rôle. j'ai  
constaté que les évaluations  
ont augmenté ma propriété  
d'une valeur de \$ 240. deux

Placé le  
rôle d'évaluation  
le 6-7-46

3333



P27/D1,74

cent quarante piastres ce qui est beaucoup trop élevé pour la rue Delisle. Je vous ferai remarquer qu'en 1894 je payais \$35.00 de taxe pour ma maison bâtie et \$8.50 pour mon lot vacant. En 1895 j'ai payé \$38.40 pour la dite maison. et \$8.40 pour le dit lot. Je trouve que l'évaluation de la dite maison est beaucoup trop élevée lorsque la dite maison est louée que \$36.75 par mois; plus l'augmentation de \$2.40. sur le dit lot cela est incroyable. Je me trouve avoir subi une augmentation de \$580. en valeur foncière, <sup>en deux ans</sup> Mr. les évaluateurs auraient dû baisser l'évaluation puisque les loyers ont baissé. Messieurs les conseillers

je proteste énergiquement contre cette augmentation de taxes que je trouve déjà trop élevées et j'espère que vous serez assez bon de remédier à cet état de chose si déplorable. J'en suis Messieurs  
Votre humble serviteur

Benjamin Lussaire  
299 Delisle Ste. Cunigonde

P27/D1,74

Téléphone Bell No 2023.

Bureau du Trésorier de la Cité,

Département du Revenu.

Montréal,

6 juillet 1896

J. P. Hebert, Incassier  
St. Côme

Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint un chèque de \$123 que vous avez en l'honneur de nous envoyer en paiement d'une somme spéciale d'épave survenue et Woodstock. Il restera une balance de \$14<sup>50</sup> pour intérêts. Je vous prie d'être assuré de nous la faire parvenir afin de clore définitivement cette affaire.

Yves St. Laurent

M. St. Laurent

pour le Trésorier de la Cité

P27/D1,74

Téléphone Bell No 2023.

Bureau du Trésorier de la Cité,

Département du Revenu.

Montréal,

6 juillet 1896

J. P. Hebert, *Trésorier*  
St. Côme

Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint un chèque de \$123 que vous avez en l'obligeance de nous envoyer en paiement d'une taxe spéciale d'épave sur les Surois et Woodlot - Il restera une balance de \$14<sup>50</sup> pour intérêts. Je vous prie d'être très bon de nous la faire parvenir afin de clore définitivement cette affaire.

Yves H. L.

M. M. M.

pour le Trésorier de la Cité

3384

Recu - sans d'égant  
en semence & Woodstock  
6-7-96

P27/D1,74

P27/D1,74

3335

Plainte contre le  
role d'évaluation  
P. Lloyd  
6-7-46

Ste Genevieve Juillet 6/96

Messieurs les Echevins de la ville  
de Ste Genevieve

Messieurs

Voulez-vous avoir la  
bonte de revoir mon compte  
de taxes; car je crois qu'il y a eu  
erreur; parceque le logement  
que j'occupe au No 4 Woodstock  
n'est composé que de quatre  
chambres et vous me taxe  
sur le taux de quinze dollars  
ce qui est beaucoup trop

P27/D1,74

En attendant une  
reponse satisfaisante  
et un compte corrigé  
Je suis  
Votre tres-humble  
serviteur  
Patrick Lloyd  
No 4 Woodstock ave

P27/D1,74

**Philias Paquin**

ENTREPRENEUR

**Charpentier Menuisier.**

Boutique : No. 50 Ave. Dominion.

*Residence 192 Canal*

*St-Cunigonde, 7 Avril 1896*

*Aux conseil de Ville de St Cunigonde de Montreal  
Et a M<sup>r</sup> Les évaluateur*

*Je proteste contre l'évaluation que vous avez  
fait sur ma propriété de la Dominion Avenue  
et je vous prie en grace d'y remédier sur le  
montant d'évaluation du terrain et sur la Bastille*

*Je suis votre humble serviteur  
Une réponse est sollicité*

*Philias Paquin*





P27/D1,74

3337  
18  
12  

---

36

Plainte contre rate  
d'évaluation

M. Liverman  
7-7-96

St-Lunebonne July 7 96  
To The Assessors of  
The Water Comtee

Gentlemen  
my rent is 1800 dollars  
per month and I should  
pay for water accordingly  
but - I have received a bill  
for \$333 and those figures  
are from 21<sup>st</sup> cent -

Trusting you reduce  
same Oblige you  
Respectfully  
M. Liverman

3144 Notre Dame

P27/D1,74

3338

Plainte contre le rôle  
d'évaluation

Joseph Raby  
7-7-96

Ste. Genevieve, Que.  
1 juillet 1896.

M. H. les Reueurs de Ste. Genevieve

Messieurs,

J'ai été avisé par  
M. M. les Percepteurs des taxes  
sur l'eau pour la ville de  
Ste. Genevieve de m'adres-  
ser à vous pour une récla-  
mation sur le montant prélevé  
pour la dite taxe, que je  
trouve trop élevé, et que en  
rapport avec le loyer que

P27/D1,74

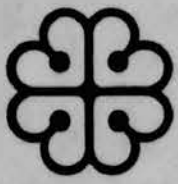
je paye, huit piastres (\$8.00)  
par mois pour le logement  
portant le numéro 167, rue  
Coursoi.

La taxe réclamée et que  
j'ai soldée pour ce premier  
trimestre se montait à deux  
piastres 75/100.

Veuillez Messieurs, voir à  
cette affaire au plus tôt, si  
elle est de votre ressort, sinon  
vous m'obligerez beaucoup  
en m'apprenant à qui  
il me faudra m'adresser  
pour faire rectifier ces comptes.

Je demeure Monsieur  
Votre dévoué,  
Joseph Raby.

P27/D1,74



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,74

J. EMILE VANIER

Ingénieur Civil

ET  
ARPENTEUR PROVINCIAL

Bureaux:  
107, RUE ST-JACQUES.



Montréal, 7 Juillet 1896

A Son Honneur le Maire et à  
Messieurs les Echevins de la  
Cité de Ste Cécile

Messieurs,

Sur les indications que j'ai données à M. M. les  
contracteurs Bastien et Valiquette, ils ont commencé le  
1<sup>er</sup> courant à faire les réparations annuelles aux pavage  
et trottoirs de la Cité.

Ces réparations comprises dans une liste très détaillée  
et très complète, préparée après un examen minutieux  
des rues pavées de votre Municipalité, se rapportent:  
1<sup>o</sup> à la réparation des tranchées de tuyaux à l'eau  
dans les pavage et trottoirs et remboursables à  
votre Corporation par la "Montreal Water & Power Co."  
2<sup>o</sup> à la réparation des tranchées de la "Montreal Gas Co."  
et chargeable à cette Cie.

Je dois dire, Messieurs, que les réparations qui  
sont remboursables à votre Corporation par ces  
deux Compagnies, ont été vérifiées et mesurées en  
Juin dernier, en présence des officiers de ces Cies.  
respectivement afin d'éviter à l'avenir toute dis-  
cussion au sujet de ces comptes.

Il y a encore certaines petites réparations  
particulières à faire, comme celles au pavage  
faites

(2)

faites dans le but d'introduire des branchements d'égouts dans des maisons nouvelles; aussi la réparation des trottoirs en asphalte le long des nouvelles fondations de maisons neuves, etc. Ces réparations devant être chargées aux propriétaires responsables de ces détériorations. Ces petites réparations sont dans tous les cas peu nombreuses. D'un autre côté, Messieurs, ces contracteurs ont été appelés à faire les réparations demandées par la garantie de leurs contrats, et celles-là sont à leurs frais.

Maintenant, Messieurs, je désire avoir votre avis sur la question du trottoir des rues Albert et Atwater, autour de l'hospice nouveau. L'asphalte de ces trottoirs a été laissé en très mauvais ordre par les autorités de l'hospice depuis qu'on y a déposé quantité de matériaux de toute nature, et maintenant que cette construction est à peu près terminée, et que dans tous les cas on n'a plus besoin des trottoirs à cet endroit pour chantier, il serait opportun que l'asphalte de ces trottoirs fut relevé et reposé à neuf, et qu'aussi ces trottoirs fussent poussés jusqu'aux murs de fondation de la bâtisse nouvelle.

Il y a encore la question de l'entrée de cour de l'hospice, à faire dans le trottoir de l'avenue Atwater, qu'il vous faudra décider.

Ainsi, Messieurs, s'il vous plaît d'arrêter ce qui concerne ces réparations, entrée de cour, et à faire autour de l'hospice immédiatement, car les contracteurs sont en opération à St. Dunigonde déjà depuis quelques jours.

P27/D1,74

(3)

En terminant, laissez-moi vous faire  
remarque, Messieurs, qu'il n'y a pas de  
garantie des contracteurs pour les trottoirs,  
quant à l'entretien, comme cela a lieu  
pour le pavage des rues.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Vos très obéissant serviteur.

J. Guitevaux

Ingénieur de la Cité de St. Cyprien.

3338a

7 juillet 1896

Préparations au pavage —  
batare

J. S. Vanier

P27/D1,74



P27/D1,74



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,74



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,74

Province of  
Quebec  
City of Ste.  
Catherine of  
Montreal

## Public Notice

is hereby given that at its session held the second of July instant (1896) the Council of the City of Ste. Catherine of Montreal, has passed the By-law No. 87 concerning bicycles.

Given at Ste. Catherine of Montreal, this seventh day of July, one thousand eight hundred & ninety six.

Chas. Forbes  
City Clerk

P27/D1,74

Je, Sous-signé Certifié pour les present avoir  
affiché en la porte de l'Eglise, et de la porte  
de l'Hôtel de ville, ce septième jour de juillet  
mil huit cent quatre-vingt-seize. "Anno Public"  
Ces règlement n<sup>o</sup> 87. Concernant les bicycles.  
St. Constance ce septième jour de juillet 1896  
Louis Dostin  
Maire

P27/D1,74

Province de  
Québec  
Cité de Ste-Cu-  
reigonde de  
Montréal

## Avis Public

est par le présent donné  
que, à sa session tenue  
jeudi, le deuxième jour  
de juillet courant (1896) le  
Conseil de la Cité de Ste-  
Cureigonde de Montréal a  
passé le règlement No. 87  
concernant les bicycles.

Donné à Ste-Cureigonde  
de Montréal, ce septième  
jour de juillet, mil huit  
cent quatre-vingt-seize.

Chas. Forbes  
Maire de la Cité



P27/D1,74

I The undersigned do hereby certify that I have this seventh day of the month of July, one thousand eight hundred and ninety six (1896) Placarded a Public notice at the door of Town hall also at the church door of St. Cyprien "Public notice" of the by law N<sup>o</sup> 87 Concerning Bicycles.

St Cyprien seventh day of July 1896  
Louis Fortin  
*[Signature]*

Plaque Public  
N<sup>o</sup> 87  
3339  
Concernant les bicyclettes  
7<sup>e</sup> July 1896  
*[Signature]*

P27/D1,74



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,74

que l'on prenne des  
hommes-Compétent et  
faire examiner les batisse  
et sans d'ailleurs que les batisse  
de Dame Lagasse impartiront  
un volent sur les Mmes  
par leur Colite de pas moins  
d'une centaine de dollars,  
Cargé comme les batisse, très  
bien. A veila, parquoy, que  
si elle si Dame Lagasse et  
Carac pour son évaluation  
Mais je suis le Mire de  
\$200. très haut, ou  
porté en égalité les deux  
propriété, ils seront telle  
quelles d'abord être, mais  
pas aussi haut, on se  
faisant si vous vous  
me satisferez beaucoup  
votre très oblige  
L'aspirant Robert

3340  
Plainte contre le  
role d'évaluation  
8-7-96  
St. J. Robert  
St. Dunyonde & Guillet 1896

A M<sup>r</sup> le Maire &  
Messieurs les Conseillers  
de la Cité de St. Dunyonde

M<sup>r</sup> Intéressé comme  
propriétaire de cette Municipa-  
lité - je viens pour la troisi-  
ème fois devant ce conseil  
me plaindre, que ma propriété  
de la Rue Richelieu, est éva-  
lué très haut, je crois, trop,  
et d'un autre côté, comme  
se fait que, ma propriété soit  
évalué à \$200. de plus que  
celle de Dame Daulin Lagasse  
qui sans contredit vaut



P27/D1,74

vaut mieux que la Minne,  
- En 1850, y compris la façade  
de Briqui Ma Maison Malante  
\$ 1585. et j'ai offert à M<sup>rs</sup>.  
Lagasse pour la somme \$ 2000.  
il m'a demandé \$ 2200. disant  
que sa Maison valait mieux  
que la Minne, il dit qu'il  
y avait cette différence tant  
par les plafonds la couverture  
Briqui dans la Cour. Et le  
fini de la Maison.

la Maison sur ma propriété  
n'est pas briqui dans la  
Cour et la couverture est  
simple, que le plafond et la  
couverture - tandis que  
celle de Mme Lagasse est  
redoublé, ce qui sans doute  
compense bien pour les

trois quarts de son solage  
qui lui Monique  
En plus elle a payé pour  
une petite Maison dans  
sa Cour \$ 500. qui vaut  
certainement mieux que  
mes tronçards à bois. Et  
que Mrs Ferris qui  
n'est que la façade. Et est  
adossé aux bâtisses de la  
rue Notre Dame.

tant qu'au terrain est  
le même. Et tant qu'au  
loyer sans loyer y compris  
son loyer n'est à elle dans  
sa Cour vaut mieux que  
le mien on doit son  
raporter aux lieux plus  
qu'à autre chose

P27/D1,74

3340<sup>e</sup>

Demande de tuyau à eau

Sœurs Grises

8 Juillet, 1896

A. son Honneur Monsieur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers

Les Sœurs Grises de St. Cécile  
demande bien humblement de vouloir  
leur donner un tuyau pour l'eau d'un  
pouce et demi, et dont elles ont besoin  
pour leur Maison sur la Rue Albert  
et St. Walter.

Sainte Cécile,  
8 Juillet 1896

P27/D1,74

ne dure que deux mois à deux  
mois et demi, (jusqu'au 15 août tout au  
plus) et qu'aucun marchand  
de votre ville ne fait ce commerce  
d'importation :

En attendant une réponse  
favorable, j'ai l'honneur de  
me soussigner

Votre très humble serviteur  
Léon Archaumbault  
198 rue St Charles Borromée  
Montréal

Montréal, le 5 juillet, 1876.

M. le Maire et les Membres du  
Conseil de St. Genevieve.  
Messieurs,

Depuis plusieurs années j'ai  
toujours obtenu de vous la permission  
de vendre de l'anguille fumée aux  
marchands de votre ville, durant les  
mois de juillet et août, et cela sans  
payer d'autre licence que celle que  
je paie actuellement pour vendre  
des huîtres. Je viens encore aujour-  
d'hui solliciter bien respectueusement  
la même faveur, attendu que je  
paie déjà licence chez vous et  
considérant aussi que la saison  
de vente de cette marchandise

P27/D1,74

3311

Lettre de Larchambault  
8-7-96

P27/D1,74

3342

Plainte contre le rôle  
d'évaluation.

J. Boullé  
10-7-96

St-Cunegonde  
10 juillet 1896

A Son Honneur Le Maire  
et Messieurs les Échevins  
de la Cité de St-Cunegonde

Messieurs

Je requête  
devoir une plainte de  
l'évaluation de ma propri-  
été sur le Rue Bonsecours  
No du Cadastre 97-98-99  
l'année dernière j'étais  
évalué pour \$13600<sup>00</sup> et  
cette année elle est évalué  
à \$3000<sup>00</sup> de plus je ne  
comprends pas pourquoi

P27/D1,74

Cette augmentation sur  
que j'ai 3 logement qui  
il ne sont pas loués et  
que j'ai moins de revenus  
que l'année dernière  
j'ose espérer que vous  
ferez tout en votre  
pouvoir auprès des  
Messieurs les Évaluateurs  
pour que mon évaluation  
de ma maison ne soit pas  
plus élevée que l'année  
dernière et par ce vous  
rendrez justice à l'un  
de vos contribuables  
Veuillez me croire  
Messieurs  
Voté Sincèrement  
J. St. Ouellet  
235 Rue Courcel

P27/D1,74

HEAD OFFICE & FACTORY  
187 DELISLE STREET.

CABLE ADDRESS 'TIN MONTREAL.

SALES ROOM  
474 ST PAUL ST.



P.O. BOX 348

Montreal, Que. July 10/96.

Messrs Assessors Town of Ste Cunegonde.

Ste Cunegonde.

Gentlemen:--

We notice you have raised the valuation of our property  
as follows---

From \$60,572.00	to	\$66,700.00	✓
" 13,261.00	"	15,500.00	✓
" 4,119.00	"	4,600.00	

We object to the increase on the first two items: they certainly  
were assessed high enough before, but as our taxes were computed,  
we had no occasion to object. We trust you will reconsider this  
matter and not value them above last year's rates. We do not object  
to the third item.

Trusting for your favorable consideration.

We remain,

yours respectfully-

THE THOS. DAVIDSON M'FG. CO. LTD.





P27/D1,74

Montreal July 11<sup>th</sup> 1906  
To the Assessors of St. Cuneegonde  
Gentlemen  
I would be very gratefull  
to you if you would reconsider the  
valuation of my property 85-89  
Ruesnel St. as in all justice I consider  
it valued at 1/3 more than it can be  
sold for. I offered the property about  
two months ago for 1700. it has been  
evaluated by two of the Oldest Estate  
Agents in the City & the highest valua-  
tion was 1900. Gentlemen I Appeal  
to you to render me justice by giving  
me a fair valuation

Respectfully Yours  
William Smith  
94 Dupont St.  
City

P27/D1,74

9344

Plainte contre rôle  
d'évaluation

Dr. Smith

11-7-46

Plainte (mirrored)

P27/D1,74

juillet 11/96

Messieurs les Évaluateurs de la Cité  
de St. Louis

Messieurs, Veuillez prendre en  
considération que ma propriété  
située sur le rue Delisle

N<sup>o</sup> 200 et 204 est évaluée  
trop haut et je vous prie  
de reconsidérer votre évaluation

Bien à vous

Joseph Lavallée

P27/D1,74

3345

Plainte contre le rôle  
d'évaluation

11-7-96

J. Gauthier

Harold  
refute